



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
DE DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 15 mars 2022  
-----

**Président de séance :** Monsieur Charles Ange GINESY

**Présents :**

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Alexandra MARTIN, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Didier CARRETERO, Madame Céline DUQUESNE, Madame Gaëlle FRONTONI, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI à Monsieur Jean THAON, Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE.

**RAPPORT N° 22-9 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Budget principal**

Faisant suite au rapport précédent concernant le compte administratif 2021 du budget principal, je vous confirme le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de 1 251 093,28 €.

Cet excédent permettra, notamment, de financer :

- 400 000 € au titre des charges de personnels liées au décret 2021-1818 du 24 décembre 2021 entré en vigueur au 1 janvier 2022 « modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle » et au décret 2021-1819 du 24 décembre 2021 entré en vigueur au 1 janvier 2022 « modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ».

Compte tenu de la date de parution des décrets susvisés, postérieurement au vote du budget primitif 2022 lors de la séance du conseil d'administration du 7 décembre 2021, l'impact financier ayant été estimé à 0,8 M€ par an, il conviendra de réajuster le niveau des crédits dédiés lors d'une prochaine étape budgétaire après la campagne feux de forêt 2022.

De plus, cette nouvelle dépense devra être intégralement financée lors des budgets suivants.

- 300 000 € permettant le financement des renforcements prévus durant la période estivale au titre des dépenses liées aux indemnités SPV. Le budget afférant aux indemnités SPV devra être complété, en cours d'année par l'abondement de la contribution du Département tel que prévu lors du vote du budget primitif 2022 ;

En conséquence, je vous propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- en section de fonctionnement à la ligne 002 en excédent reporté pour un montant de 1 251 093,28 € au titre de l'excédent net utilisable, conformément au paragraphe 4, chapitre 7 du titre 3 de l'instruction budgétaire et comptable M61.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021, en section de fonctionnement à la ligne 002 en excédent reporté pour un montant de 1 251 093,28 € au titre de l'excédent net utilisable, conformément au paragraphe 4, chapitre 7 du titre 3 de l'instruction budgétaire et comptable M61.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*